

04.03.2016 - 11:33 Uhr

## La loi sur Innosuisse - des structures plus appropriées et davantage de flexibilité pour la promotion de l'innovation

Zurich (ots) -

25. février 2016 , Thomas Weibel, Verbandspräsident Schweizer Kader Organisation SKO

Innovation, Economie

La nouvelle loi relative à Innosuisse remet en forme la promotion de l'innovation dans l'intérêt de l'économie suisse et des entreprises en vue des défis futurs.

Au cours de la session de printemps, le Parlement examine la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (LASEI) ou «loi relative à Innosuisse». Il crée la base légale pour la transformation de la CTI en un établissement de droit public. La promotion de l'innovation dans l'intérêt de l'économie suisse et des entreprises est ainsi remise en forme en vue des défis futurs. La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) représente l'élément central éprouvé pour le transfert des connaissances de la recherche universitaire à la pratique. Les projets de recherche communs sont décisifs en ce qui concerne la capacité d'innovation des entreprises, notamment des PME.

Des compétences clairement définies

La loi relative à Innosuisse définit l'organisation du nouvel établissement appelé «l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)» et lui attribue les tâches antérieures de la CTI. Les compétences sont clairement réparties entre les quatre organes que sont le conseil d'administration, la direction, le conseil de l'innovation et l'organe de révision. Une séparation rigoureuse entre les missions stratégiques et opérationnelles ainsi qu'une surveillance indépendante sont garanties. Conformément à l'importance de la CTI et aux ressources financières sans cesse croissantes, l'institution jusqu'à présent organisée sous forme de commission extraparlamentaire doit être dotée de structures plus appropriées et de plus de flexibilité à l'occasion de cette réforme. Grâce à l'organisation sous forme d'établissement de droit public, les défis inhérents aux projets pluriannuels pourront être surmontés avec l'annualité de l'octroi de crédits.

L'Association suisse des cadres soutient l'introduction de la loi relative à Innosuisse

L'ASC approuve également le fait qu'Innosuisse doit avoir la possibilité de constituer des réserves à partir des contributions fédérales. La proposition de la Commission selon laquelle les réserves ne doivent pas dépasser 15% du budget annuel respectif (et pas seulement 10% comme le propose le Conseil fédéral) doit être soutenue. Nous partageons le regret de la Commission des finances concernant le fait que les coûts de fonctionnement de l'agence de promotion ne doivent pas baisser après la réorganisation.

La promotion de la relève en guise de contribution à la lutte contre la pénurie de personnel qualifié

La promotion de la relève sous la forme de bourses accordées à des diplômés de hautes écoles qualifiés est introduite en guise de nouveau mandat, en plus des tâches existantes. La promotion complète la promotion de la relève scientifique du Fonds national suisse et contribue à la lutte contre la pénurie de personnel qualifié dans le domaine scientifique, dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. La proposition d'une minorité consistant à accorder également des prêts sans intérêts pour la promotion de la relève, en plus des bourses, mérite d'être soutenue.

Cette réorganisation garantit que les entreprises innovantes continueront d'être soutenues. Les impulsions résultant de la collaboration dans le domaine de la recherche contribuent à ce que la Suisse continue d'occuper une position de tête dans les évaluations de l'innovation et à ce que les entreprises restent compétitives, ce qui profite à notre prospérité.

- Complément d'information du Conseil fédéral <https://www.kti.admin.ch/kti/fr/home/ueber-uns/nsb-news/weitere-news/bundesrat-ueberweist-botschaft-zum-innosuisse-gesetz1.html>

- Article de l'ASC sur la pénurie de personnel qualifié (en allemand)

- Article de l'ASC: Collaboration durable et en réseau pour la force d'innovation de la Suisse  
<http://www.cadres.ch/article/actuel/force-d-innovation-suisse>

Foto: Conférence de presse du Conseil fédéral du 25.11.2015 (de gauche à droite): Walter Steinlin, président de la CTI, Gregor Haefliger, directeur suppléant SEFRI, Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral et André Simonazzi, porte-parole du Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral transmet le message relatif à la loi sur Innosuisse <https://www.kti.admin.ch/kti/fr/home/ueber-uns/nsb->

news/weitere-news/bundesrat-ueberweist-botschaft-zum-innosuisse-gesetz1.html

L'Association suisse des cadres ASC

L'Association suisse des cadres représente les intérêts économiques, politiques et sociaux des cadres suisses. Elle se définit comme un centre de compétences pour les cadres de toutes branches et propose à ses membres de nombreuses prestations dans les domaines de la formation, de la gestion de carrière, ainsi que des services juridiques, financiers et d'assurances.

Les membres disposent de l'accès à un précieux réseau national et régional de contacts et de relations.

L'ASC possède une longue tradition et de l'influence: fondée en 1893 en tant que «Société suisse des contremaîtres», elle compte aujourd'hui plus de 12 000 membres. L'Association est active dans tout le pays et elle ne dépend d'aucun parti politique. Depuis 2009, l'ASC est membre à part entière de la confédération européenne des cadres CEC European Managers, l'organisation faitière européenne de toutes les organisations de cadres, basée à Bruxelles. [www.cadres.ch](http://www.cadres.ch)

Contact:

Jürg Eggenberger  
Directeur  
Association suisse des cadres ASC  
T +41 43 300 50 50  
[j.eggenberger@sko.ch](mailto:j.eggenberger@sko.ch)

Association suisse des cadres ASC  
Case postale, 8042 Zurich  
Schaffhauserstrasse 2, CH-8006 Zurich  
T +41 43 300 50 50  
[info@cadres.ch](mailto:info@cadres.ch)  
[www.cadres.ch](http://www.cadres.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002686/100784884> abgerufen werden.